



## PÉTROLE ET GAZ DES INDIENS DU CANADA (PGIC)

### DEMANDE DE RECONDUCTION DE CONTRAT RELATIF AU SOUS-SOL

Conformément au paragraphe 64(1), 67(3) ou 69(3) du *Règlement sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*, DORS/2019-196

#### Avis de confidentialité

Les coordonnées figurant dans ce formulaire sont nécessaires pour les exigences du programme de Pétrole et gaz des Indiens du Canada. Les renseignements sont recueillis en vertu de la [Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-7/) (https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-7/) et de ses règlements associés et sont protégés par les dispositions de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-21/) (https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-21/). Ceux-ci ne seront utilisés qu'aux fins susmentionnées. Vous avez droit à la protection, à la rectification et à l'accès de vos renseignements. Cette collecte de renseignements est décrite dans [Info Source](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1353081939455) (https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1353081939455). Référez-vous à POU 914, Communications publiques. Pour des précisions sur cet avis, communiquez avec le Bureau ministériel de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels au 1-819-997-8277, ou par courriel à [upvp-ppu@sac-isc.gc.ca](mailto:upvp-ppu@sac-isc.gc.ca). Pour plus de détails sur les questions de confidentialité, le droit de déposer une plainte et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* en général, contactez le commissaire à la protection de la vie privée au 1-800-282-1376.

► Cette demande doit être soumise avec la trousse technique (voir lignes directrices ci-dessous)

Demandeur (entreprise)		Titulaire du contrat (entreprise), si différent	
Type de demande de reconduction (choisir)	Type de contrat	Numéro de contrat PGIC	
Date d'expiration du bail relatif au sous-sol ou fin de la période de validité intermédiaire du permis (AAAAMMJJ)		Nom de la Première Nation	
<input type="checkbox"/> Une annexe, par couche, des terres visées par la demande de reconduction est jointe (renvoi à l'annexe 4 du <i>Règlement</i> pour les couches définies aux fins de la reconduction).			
<input type="checkbox"/> Une trousse technique avec une lettre d'appui démontrant que les couches ou les terres visées par la demande sont admissibles à une reconduction indéfinie.			
<input type="checkbox"/> Le loyer de la première année pour la reconduction a été versé.			
<input type="checkbox"/> Les droits de demande tardive exigés par le paragraphe 67(4) du <i>Règlement sur le pétrole et le gaz des terres indiennes</i> (DORS/2019-196) ont été soumis.			

#### Documents justificatifs (si nécessaire)

Titre	Mode de transmission

#### Lignes directrices relatives à la trousse technique

La trousse technique peut comprendre, s'il y a lieu, les éléments suivants :

1. Les critères de reconduction visés au paragraphe 63(1) du *Règlement*.
2. Une brève analyse géologique des intervalles de production.
3. Une analyse de toute situation opérationnelle ayant une incidence sur l'examen (ex. fermeture de puits en raison d'un bris de pipeline).
4. Les données de production des puits des unités d'espacement productives des six derniers mois.
5. Une analyse technique démontrant la capacité de production économique des puits des unités d'espacement non productives.
6. Des cartes (ex. cartes de zones de production nette, cartes structurales et cartes d'isopaches), étayées, notamment, par des diagraphies et des données sismiques, démontrant que les unités d'espacement non forcées font partie d'un gisement et sont adjacentes à une unité d'espacement productive faisant partie du même gisement.
7. Désignation de tout accord de mise en commun, tout accord d'emménagement ou tout projet approuvé pertinent, ou de toute occurrence de paiement d'une redevance compensatoire.
8. Désignation de toute couche ou terre visée par un avis de compensation en suspens comprenant le numéro des avis de compensation.

S'il y a lieu, joindre une copie de la présente demande au paiement des frais de demande tardive.

► Soumettre à : [logcontracts@sac-isc.gc.ca](mailto:logcontracts@sac-isc.gc.ca)

ou : À L'ATTENTION DU : GÉOLOGUE PÉTROLIER PRINCIPAL  
PÉTROLE ET GAZ DES INDIENS DU CANADA  
BUREAU 100  
9911 BOULEVARD CHIILA  
TSUUT'INA AB T3T 0E1